

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/087 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE CORSE 2014/2019

SEANCE DU 17 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAWE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme BIANCARELLI Viviane à Mme RISTERUCCI Josette
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

NATALI Anne-Marie, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU les articles L. 4383 et R. 4383 du Code de la Santé Publique,

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** la délibération n° 13/260 AC du 19 décembre 2013 de l'Assemblée de Corse portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2014-14 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 15 juillet 2014,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de Corse 2014/2019, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à sa mise en œuvre et signer tous documents nécessaires.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE CORSE 2014-2019

C'est dans un contexte de mutations et d'évolutions des secteurs sanitaire, social et médicosocial, que la Collectivité Territoriale de Corse a souhaité élaborer le deuxième Schéma régional des formations sanitaires et sociales, afin d'identifier les orientations des cinq prochaines années (2014-2019).

C'est dans une approche transversale, à la croisée d'enjeux de santé publique, de formation pour tous, tout au long de la vie, d'emploi et d'aménagement du territoire que s'est construit ce document de programmation.

Santé publique tout d'abord car il s'agit bien de former aujourd'hui les professionnels soignants de demain. Des professionnels compétents, en phase avec les évolutions des métiers et avec les besoins du territoire et des usagers.

De formation ensuite. Le secteur sanitaire et social offre de nombreuses alternatives de formation tout au long de la vie. De la formation initiale à la formation continue, pour un public salarié ou demandeur d'emploi, les possibilités sont multiples et les débouchés vers l'emploi ne manquent pas en Corse. Le secteur sanitaire et social est un vivier d'emploi sur notre territoire.

Enfin, la relation entre la santé publique et l'aménagement du territoire est porteuse d'enjeux forts en particulier dans les territoires ruraux. Territorialiser les besoins pour mieux y répondre, maintenir la démographie des professionnels de santé dans les micros territoires afin de permettre le maintien à domicile et d'éviter les déserts médicaux. Des paris essentiels pour l'avenir de la Corse.

Ce schéma permettra donc de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires des formations des travailleurs sociaux et des personnels de santé en vue de mieux répondre aux priorités des politiques sociales, au besoins des populations, des employeurs et des salariés.

Le nouveau schéma des formations sanitaires et sociales s'articule autour d'un objectif : garantir le maintien des compétences et la professionnalisation des personnels d'intervention sociale et soignants afin de proposer une offre de soin de qualité sur tout le territoire insulaire.

Afin de construire ce schéma, trois étapes ont été nécessaires :

- Dresser un état des lieux de l'existant
- Identifier les besoins
- Comblent les écarts aux moyens de fiches action structurantes mais adaptables dans le temps.

Quatre objectifs opérationnels ont été définis :

- L'offre de formation doit être construite au regard des besoins actuels et projetés pour répondre à une demande effective des employeurs
- Construire un appareil de formation solide et cohérent garant de qualité et d'efficience
- Rendre l'offre de formation accessible à tous, dans tous les territoires dans un souci d'équité - La CTC doit pouvoir garantir aux stagiaires des conditions d'études favorables à la réussite.

Ils se déclinent en objectifs stratégiques et s'articulent en fiches actions.

Le suivi du schéma a été conçu en fonction de ces fiches actions via un tableau de bord qui permettra durant les cinq prochaines années de mesurer sa mise en œuvre et sa réalisation.

Les orientations de ce schéma et les moyens financiers que nous sommes prêts à y consacrer témoignent de notre volonté politique de garantir au secteur sanitaire et social les moyens du développement de son outil de formation.

Je vous propose :

- d'adopter le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2014/2019,
- de m'autoriser à procéder à sa mise en œuvre et signer tous les documents nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.